



DCM DU 19 JANVIER 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

Direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.013

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le **19 janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 13 janvier 2023 - **Date d'affichage** : 26 janvier 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**19 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Grégory PRENVEILLE, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlène DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

**9 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKY, Awena KERLOC'H, Laëtitia NOËL, Maëva AMELOT.

**9 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE), M. Serge LE PALAIRE (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ), M. Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Maëva AMELOT (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

**Secrétaire de séance** : Merlène DÉSILES

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVÉS 2021 – LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral relatif aux statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier communauté », référencé 35-2023-01-04-00005 et actuellement en vigueur ;

Vu la délibération communautaire DEL 2022 135 en date du 12 juillet 2022 ;

CONSIDERANT les principes de démocratisation et de transparence de la coopération intercommunale ;

Annuellement, Liffré-Cormier communauté dresse un rapport de ses activités en référence aux axes politiques définis dans le projet de territoire et déployés sur le terrain à travers les équipements et services communautaires.

Ainsi, le rapport d'activités au titre de 2021, dans un format revisité, est annexé à la présente note, autour de l'enjeu « Construire Liffré Cormier au service de tous les habitants ».

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriale, communication de ce rapport est faite au conseil municipal en séance publique.

Monsieur le Président de Liffré-Cormier communauté présente directement ce rapport devant le conseil municipal et répond aux interrogations ou compléments d'informations exprimés en séance.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2021 de Liffré-Cormier communauté.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ